

CONTINUITÉ ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Note n°1&2

Le Proviseur

Aux élèves, aux parents,

Compte tenu de l'évolution de la situation, les notes 1 et 2 qui vous ont été adressées sont complétées ou modifiées par les informations suivantes :

La continuité administrative :

- Le lycée est fermé au public depuis mardi 12h
- Les personnels du lycée sont placés au maximum en télé travail
- Les contacts par le lycée se font par internet (sauf exception voir ci-après)
 - Adresse mail : ce.0220059v@ac-rennes.fr
 - Pronote, via l'ENT « Toutatice » (*comptes parents notifiés en décembre et janvier par mail ou courrier postal*)
- Des informations sont aussi disponibles sur le Site internet du lycée :
<https://www.lyceejeanmoulin.fr/actualites/infos-covid-19>

La continuité pédagogique

La continuité pédagogique est mise en place et se développe en fonction des outils disponibles. Pronote est privilégié et les élèves doivent se connecter chaque jour pour prendre en compte les informations sur le travail à faire. Les enseignants font tout leur possible pour assurer cette continuité pédagogique compte tenu des contraintes techniques.

Les élèves qui ne peuvent disposer de connexion internet et/ou de matériels informatiques à la maison seront contactés par téléphone. Ils recevront un envoi postal (au moins un par semaine).

Les CPE sont chargés de s'assurer d'un suivi des élèves en fonction des informations que leur transmettront les professeurs. Si votre enfant ne se connecte pas ou trop peu alors qu'il a les moyens de le faire vous en serez avertis.

Si vous ne pouvez pas nous joindre par internet (mail ou message pronote – voir ci-avant) et que vous souhaitez nous faire part de difficultés de connexion ou de matériels, vous pouvez appeler à compter de jeudi **au numéro suivant 07.87.00.75.36 uniquement entre 10h et 12h du lundi au vendredi**. **Attention, numéro de téléphone exclusivement réservé pour ce motif.**

Soyez assurés de la mobilisation de tous nos personnels (*les professeurs, le personnel de vie scolaire, les agents administratifs, les agents de la Région...*) pour assurer à votre enfant un cadre scolaire, certes inédit, mais bien réel.

Guy Bossard,

Proviseur